

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-14-0751 du 14/11/2014

Arrêté du 7 janvier 2013

ARRETE RAPPORTANT ET PORTANT MUTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE
DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté rapporte et porte mutation d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe

Date d'application : 1^{er} semestre 2013

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT MUTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE
DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ RAPPORTANT ET PORTANT MUTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE
DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

ARRÊTÉ Rapportant et portant mutation d'un
inspecteur divisionnaire des finances
publiques hors classe

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, CHARGÉ DU BUDGET,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2010-988 du 26 août 2010 modifiant le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006 relatif aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;
- VU l'arrêté du 26 décembre 2011 relatif au classement des postes comptables de la Direction générale des finances publiques ;
- VU l'arrêté du 23 novembre 2012 portant fixation des cautionnements à constituer par les comptables de la direction générale des finances publiques ;
- VU l'avis de la commission administrative paritaire centrale n° 2, n° 3 et n° 4 des 18, 19, 24 et 25 octobre 2012 ;
- SUR la demande de l'intéressé ;
- VU L'arrêté du 3 décembre 2012 portant affectation de M. Philippe CREUSOT ;

ARRÊTE :

Article premier : Sont rapportées les dispositions de l'arrêté du 3 décembre 2012 en tant qu'elles concernent l'affectation de M. Philippe CREUSOT, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe :

Nom-Prénom : Monsieur Philippe CREUSOT

Ancienne affectation : chef de division à la Direction régionale des finances publiques de Champagne-Ardenne et du département de la Marne

Nouvelle affectation : comptable de la Paierie départementale de la Guadeloupe

Article 2 : M. Philippe CREUSOT, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe est affecté dans les conditions ci-après indiquées :

Nom-Prénom : Monsieur Philippe CREUSOT

Ancienne affectation : chef de division à la Direction régionale des finances publiques de Champagne-Ardenne et du département de la Marne

Nouvelle affectation : Chargé de mission spéciale à la Direction régionale des finances publiques de la Guadeloupe puis comptable de la Paierie départementale de la Guadeloupe

Article 3 : Le présent arrêté prendra effet à la date d'installation de l'intéressé.

FAIT À PARIS, LE 7 JANVIER 2013
POUR LA MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATEUR CIVIL HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH – 1B

OLIVIER ROUSEAU

BOFiP Direction générale des Finances publiques	
Directeur de publication : Bruno Parent	ISSN 2268-0756